RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Clermont Auvergne

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 202/1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2012 portant nomination de Madame Cécile FAUCHEUX, AASU au Crous Clermont-Auvergne,

Vu le contrat n°25091 du 18 mars 2025 portant nomination de monsieur Antoine BOUVET, Adjoint à la Directrice de la Vie Etudiante - Responsable Vie de Campus au Crous Clermont-Auvergne,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

ARRETE :

ARTICLE 1 : En l'absence de Madame **Cécile FAUCHEUX**, Directrice de la Vie Étudiante, délégation de signature est donnée à :

⇨ **Monsieur Antoine BOUVET**, Adjoint à la Directrice de la Vie Etudiante
Responsable Vie de Campus

suivant les détails énumérés dans l'**annexe 1** suivant les thèmes ci-dessous, et :

1) Gestion des personnels de la Direction de la Vie Etudiante
2) Courriers
3) Stagiaires accueillis dans la structure

ARTICLE 2 :

Madame FAUCHEUX, Monsieur BOUVET et l'Agent Comptable du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 15 avril 2025

Spécimens de signature, Le Directeur Général du Crous,

Cécile FAUCHEUX Antoine BOUVET Philippe NEGRIER

Crous Clermont Auvergne
25 rue Etienne-Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 34 44 00
crous-clermont.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Clermont Auvergne

ANNEXE 1

A la décision de délégation de signature de l'adjoint à la Directrice de la Vie Etudiante - Responsable Vie de Campus

1) Gestion des personnels de la Direction de la Vie Etudiante

- Décisions d'autorisation d'absence, à l'exception des demandes de formation syndicale, et transmission à la DRH
- Décisions relatives à l'organisation du travail de la Direction de la Vie Etudiante
- Déclarations préalables à l'embauche à la préfecture pour les agents concernés, employés en contrat à durée déterminée et transmission à la DRH
- Les autorisations préalables d'heures supplémentaires

2) Courriers

- Les états de liquidation et arrêtés collectifs relatifs au versement des
  - Bourses du Ministère de la Culture
  - Bourses du ministère de L'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF)
  - Bourses Grande Ecole Numérique
  - ASAA
  - Aides à la Mobilité Parcoursup
  - Aides à la Mobilité Master
- Pour mise en recouvrement
  - les ordres de reversement adressés aux étudiants
  - les remboursements de prêts d'honneur
- Les attestations diverses relatives à la vie étudiante

3) Stagiaires accueillis dans la structure

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Clermont-Ferrand, le 15 avril 2025

Spécimens de signature

Le Directeur Général du Crous,

Cécile FAUCHEUX

Antoine BOUVET

Philippe NEGRIER

Crous Clermont Auvergne
25 rue Etienne-Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 34 44 00
crous-clermont.fr